

**TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
SPECIALITE « PREVENTION ET GESTION DES RISQUES, HYGIENE,
RESTAURATION »
CONCOURS EXTERNE ET INTERNE
SESSION 2020 REPORTEE EN 2021**

**COMPTE RENDU DU PRESIDENT DU JURY
AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA DORDOGNE**

I. LES PRINCIPAUX CHIFFRES

	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TOTAL
Nombre postes ouverts	31	12	43
Nombre de candidats inscrits	178	91	269
Nombre de candidats admis à concourir	172	88	260
Nombre candidats présents épreuve admissibilité	84	37	121
Note la plus haute étude de cas	/	13.75	
Note la plus basse étude de cas	/	1.75	
Nombre de candidats ayant obtenu une note inférieure à 5 épreuve étude de cas	/	3	
Moyenne sur l'épreuve étude de cas	/	9.07	
Note la plus haute épreuve rapport	14.5	16.75	
Note la plus basse épreuve rapport	1	1	
Nombre de candidats ayant obtenu une note inférieure à 5 épreuve rapport	6	6	
Moyenne sur le rapport	8.91	9.35	
Seuil d'admissibilité (moyenne)	9/20	9/20	
Nbre de candidats admissibles	47	23	69
Nombre candidats présents épreuve admission	46	23	68
Note la plus haute	18	19	
Note la plus basse	7.25	5.5	
Moyenne sur l'épreuve	8.55	13.65	
Seuil d'admission (moyenne générale)	11.88/20	12.46/20	
Nombre de candidats admis	31	12	43

II. REPARTITION DES CANDIDATS PAR DEPARTEMENTS

Départements	Dossiers reçus	Admis à concourir	Présents	Admissibles	Admis
01	1	1	1	1	
03	1	1			
04	1	1			
05	1	1			
06	3	3	1		
11	1	1			
13	2	2	1	1	1
16	16	16	7	3	2
17	9	9	6	3	1
19	13	13	8	5	1
23	4	4	2	1	
24	44	42	27	11	4
26	1	1	1		
27	1	1	1		
29	2	2			
31	16	16	8	6	4
32	6	6	3	1	
33	24	24	14	9	8
34	5	5			
35	1	1			
37	5	5	1	1	1
40	7	7	4	4	4
42	1	1			
44	2	2	1	1	1
46	2	2	1		
47	10	10	6		
63	3	3	1	1	
64	17	17	7	5	5
65	2	2	1		
66	1	1			
69	4	4	1		
72	1	1			
74	2	2			
79	11	11	4	1	1
80	1	1			
81	6	6	1	1	1
82	2	2	1	1	1
84	2	2			
85	2	2			
86	9	9	2	2	1
87	21	21	13	11	7

Remarques générales :

- . Concours précédemment organisé par le CDG24 en 2018 ;
- . 5 candidats inscrits initialement ont annulé leur inscription ;
- . Taux d'absentéisme sur cette opération : 51.72 % sur le concours externe, 57.95 % sur le concours interne. Ce phénomène a été également constaté sur l'ensemble du territoire national en raison de l'organisation du concours de Technicien Territorial le même jour et de la pratique des multi-inscriptions ;
- . Une grande majorité de candidats est originaire de la Dordogne et des départements néo-aquitains ;
- . Le contexte sanitaire de l'épidémie de Covid-19 a nécessité l'aménagement des inscriptions au concours :
 - report des épreuves écrites pour l'ensemble des candidats au niveau national
 - les candidats au concours externe bénéficient d'un délai pour justifier leur condition de diplôme (jusqu'au jour du jury d'admission). 2 candidats ont bénéficié de cette disposition et ont été admis à concourir sous réserve.

III. PRESENTATION DES DIFFERENTES EPREUVES, EVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées le 15 avril 2021 :

- A la Salle omnisport du Toulon à Périgueux ;
- Au Foyer Socio-culturel de Trélissac pour le concours interne ;
- A la Maison des Communes à Marsac-sur-l'Isle pour les candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuve.

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées dans les locaux du Centre de Gestion de la Dordogne à Marsac-sur-l'Isle, les 28 et 29 juin 2021.

Le jury d'admission s'est déroulé le 29 juin 2021.

A. Les épreuves d'admissibilité (épreuves écrites) : présentation des épreuves et analyse des résultats

Les sujets ont été élaborés par la cellule pédagogique nationale.

Une note comprise entre 0 et 20 a été attribuée pour chaque épreuve. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant (coef 1 pour chaque épreuve).

L'ensemble des copies a fait l'objet d'une double correction.

En raison du nombre important de copies, la correction a été confiée à 10 correcteurs, répartis en 5 binômes.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à cette épreuve entraînait l'élimination du candidat de la liste d'admissibilité.

1. Concours Externe

Cette épreuve consistait en la rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée 03h00 ; coefficient 1).

Les correcteurs soulignent un niveau très moyen et plus particulièrement sur le concours externe. Les candidats ont montré une méconnaissance de l'épreuve et un manque de préparation.

Les candidats ayant suivi une préparation se sont démarqués par un plan très clair
La plupart des copies démontrent des difficultés de la part des candidats concernant les introductions et les conclusions. La partie propositions opérationnelles semble creuse et les copies semblent non abouties.
Quelques très bonnes copies se sont démarquées.

2. Concours Interne

Ce concours comportait deux épreuves d'admissibilité.

1^{ère} épreuve : elle consistait en la Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée 03h00 ; coefficient 1).

Les correcteurs soulignent un niveau très moyen et plus particulièrement sur le concours externe.
Les candidats ont montré une méconnaissance de l'épreuve et un manque de préparation.
Les candidats ayant suivi une préparation se sont démarqués par un plan très clair
La plupart des copies démontrent des difficultés de la part des candidats concernant les introductions et les conclusions. La partie propositions opérationnelles semble creuse et les copies semblent non abouties.
Quelques très bonnes copies se sont démarquées.

2^{ème} épreuve : elle consistait en une étude de cas portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée 04h00 ; coefficient 1).

Quelques très bonnes copies se sont démarquées mais le niveau général est très moyen.

B. Les épreuves d'admission (épreuves orales) : présentation des épreuves et analyse des résultats

En raison d'un volume important de candidats (70 convoqués), des sous-jurys ont dû être composés.

1. Concours Externe

L'épreuve consistait en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses connaissances dans la spécialité choisie, ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois (durée : 20 mn, dont 5 mn au plus d'exposé ; coefficient 1).

Les examinateurs évaluaient, pour chaque candidat, les points suivants :

- ses capacités à valoriser ses compétences, expériences et son parcours de formation ;
- ses aptitudes à se présenter et sa motivation ;
- ses aptitudes à exercer les missions du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;
- ses connaissances de l'environnement territorial et professionnel dans lequel il sera amené à exercer cette profession.

Ils soulignent :

- un niveau général assez moyen des candidats ;
- un manque de projection professionnelle en dehors du poste visé ;
- De réelles difficultés concernant l'environnement territorial et notamment des lacunes concernant la répartition des compétences ;
- un niveau globalement plus faible que sur le concours interne.

2. Concours Interne

L'épreuve consistait en un Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et des questions sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 20 mn ; coefficient 1).

Les examinateurs évaluaient, pour chaque candidat, les points suivants :

- ses capacités à valoriser ses compétences, expériences et son parcours de formation ;
- ses aptitudes à se présenter et sa motivation ;
- ses aptitudes à exercer les missions du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;
- ses connaissances de l'environnement territorial et professionnel dans lequel il sera amené à exercer cette profession.

Ils soulignent :

- un bon niveau général des candidats, avec des profils très spécialisés dans leur domaine professionnel ;
- un manque de perspective en dehors du poste occupé ;
- des lacunes concernant l'environnement territorial, voire une méconnaissance de l'organigramme de leur propre collectivité ;
- une difficulté des candidats à appréhender l'intégralité du cadre d'emplois. Les candidats restent cloisonnés dans les missions de leur poste.

Ils soulignent un bon niveau pour une majorité de candidats. Toutefois, ils regrettent le manque de curiosité concernant l'environnement territorial dans lequel ses candidats seront amenés à évoluer et le manque d'ouverture des candidats pour l'éventail des emplois susceptibles d'être occupés par un technicien territorial principal de 2^{ème} classe

Le présent compte rendu et les listes d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne, afin d'établir la liste d'aptitude au grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe.

Fait à Marsac-sur-l'Isle,
Le 29 juin 2021.

le 2 août 2021


